

Limité à
25
Stagiaires

De Septembre 2026 à Juillet 2027

DEJEPS Mention Natation Artistique

UC1 ET UC3 + BF4 NATATION ARTISTIQUE



Dates du positionnement : Du 3 au 4 septembre 2026

Ouverture des inscriptions : 1er juin 2026

Clôture des inscriptions : 23 Août 2026

CODE RNCP : RNCP40035

Prérequis d'inscription :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Titulaire du PSE1 ainsi que du BNSSA à jour de la formation continue
- Casier judiciaire au bulletin n°3 vierge
- Certificat médical de non contre-indication
- Être titulaire du MSN à minima

Lieu de la formation :

- Formation mixte présentiel/distanciel
- Séquence Présentiel au sein des CNAHN de Nantes et Aix-en-Provence
- Positionnement : Maison régionale des sports, 13 rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE



Cours essentiellement les lundi et mardi

**Formation ouverte à l'apprentissage
(voir conditions en fin de fiche)**

Formation ouverte si un minimum de 8 stagiaires

Pour s'inscrire





Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention natation artistique. Diplôme d'État homologué de niveau III (BAC+2...). Les titulaires du DEJEPS mention natation artistique peuvent être amenés à intervenir avec tous les publics compétiteurs :

- concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif de natation artistique
- initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation, de perfectionnement, de développement sportif de natation artistique
- enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation artistique en piscine et en milieu naturel ;
- conduire des actions de formation.



Organisation de la formation

Cette formation **se réalise en alternance** entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties de Septembre à Juillet 2027. Le choix de la date de fin de stage est à préciser lors du positionnement en formation. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation). La formation est construite autour du rythme suivant : Formation en distanciel sur des regroupements d'une ou deux demi-journées identifiés (**lundi/mardi**) et formation en présentiel sur des regroupements de 4 à 5 jours en immersion auprès des CNAHN de Nantes et Aix-en-Provence. Les stagiaires seront en alternance dans leurs structures d'accueil sur les autres jours de la semaine.

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes. Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle). Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires. La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN. Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre. Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



Modalités de positionnement

La formation DEJEPS natation artistique que nous mettons en place cible l'ensemble des personnes souhaitant devenir éducateur ou entraîneur de natation artistique. Dans le cas où des stagiaires présenteraient des UC déjà acquis dans le cadre de la formation bénévole (Ex : BF4) nous avons identifié dans notre ruban pédagogique les contenus de formation que les stagiaires pourraient se voir alléger après le positionnement.

Notre séquence de positionnement s'organise en plusieurs temps :

- Entretien visioconférence à la suite de votre inscription en qualité de pré-positionnement pour les personnes souhaitant réaliser leur formation en apprentissage
- Pratique d'auto-positionnement (lors de l'inscription en formation dans le dossier d'inscription et lors de la clôture des inscriptions, un questionnaire de compétence est envoyé aux stagiaires pour complétude).
- La phase de présentation de la formation en salle
- La phase d'entretien individuel à visé motivationnelle
- La phase de mise en situation et de pratique sportive

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

L'alternance se déroulera dans des structures différents agréées par la Fédération française de Natation et disposant de nageuse qui soit prépare la finale du championnat de France Nationale 2 jeune ou junior, ou la finale nationale des jeunes. Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement. Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors un ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

| | | |
|---|--|---------------|
| Volume horaire total | 700:00 | |
| Détails du parcours individualisé de formation | En centre | 372:00 |
| | Dont FOAD | 172:00 |
| | Stage en structure d'alternance | 328:00 |

Calendrier de la formation :

| Mois | Sept 2023 | Oct 2023 | Nov 2023 | Déc 2023 | Jan 2024 | Fév 2024 | Mars 2024 | Avril 2024 | Mai 2024 | Juin 2024 | Juillet 2024 | Août 2024 |
|------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|------------|----------|-----------|--------------|-----------|
| 1 | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | | |
| 13 | | | | | | | | | | | | |
| 14 | | | | | | | | | | | | |
| 15 | | | | | | | | | | | | |
| 16 | | | | | | | | | | | | |
| 17 | | | | | | | | | | | | |
| 18 | | | | | | | | | | | | |
| 19 | | | | | | | | | | | | |
| 20 | | | | | | | | | | | | |
| 21 | | | | | | | | | | | | |
| 22 | | | | | | | | | | | | |
| 23 | | | | | | | | | | | | |
| 24 | | | | | | | | | | | | |
| 25 | | | | | | | | | | | | |
| 26 | | | | | | | | | | | | |
| 27 | | | | | | | | | | | | |
| 28 | | | | | | | | | | | | |
| 29 | | | | | | | | | | | | |
| 30 | | | | | | | | | | | | |
| 31 | | | | | | | | | | | | |



Contenu de la formation

Durant cette formation, l'ensemble des contenus vous permettra d'obtenir les compétences et certification suivantes :

- UC1 : Être capable de concevoir un projet d'action
 - Comprendre le contexte de l'organisation du Sport en France
 - Concevoir un projet d'action collaboratif
 - Concevoir un plan de communication
 - Élaborer un projet de natation adaptée : Nagez Forme Santé au sein du club
 - Établir un dossier portant sur la mise en place des activités de NFS



Obtention de l'UC1 du DEJEPS

- UC3 : Être capable de conduire une démarche d'enseignement des apprentissages pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif en natation artistique
 - Définir un plan d'entraînement
 - Conduire une séance d'entraînement vers le niveau national
 - Encadrer un groupe en compétition ou en stage vers le niveau national
 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation
 - Mettre en œuvre un programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé
 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.
 - Indiquer les conduites à tenir et précautions et prendre pour l'ensemble des pathologies chroniques identifiées dans la formation ou pour les comportements atypiques



Obtention de l'UC3 du DEJEPS + Brevet fédéral NFS

- UC4 : Être capable d'encadrer les apprentissages pluridisciplinaires et la natation course en sécurité
 - Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation



Obtention de l'UC4 du DEJEPS + Certificat de spécialisation sécurité en milieu aquatique -> Obtention du titre de maître nageur sauveteur

Méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmatives, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels. La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Modalités de suivi de la formation :

Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN

- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

Moyens pédagogiques :

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées. □ Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training
- Supports pédagogiques
- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
- Pour la partie FOAD : Utilisation de la plateforme nationale collaborative E-swim (Claroline connect).

Modalités d'évaluation :

Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.

- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de la DRAJES

Epreuves de certification :

Concernant l'UC1, conformément à l'article A212-52 du code du sport :

- Modalités : le candidat transmet au directeur de l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt pages, hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans le champ de la natation course. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences par le jury. Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo.
- Date limite de remise des dossiers : 25/05/25
- Date de la soutenance : 10/06/25

Concernant l'UC3, conformément à l'Arrêté du 14 octobre 2024 portant création de l'option «natation artistique» du DE :

- Modalités :

1) Production d'une vidéo

Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS), le (la) candidat (e) transmet une vidéo de vingt minutes comprenant :

- une séance continue sans montage dans laquelle le (la) candidat (e), clairement identifié (e), réalise une action de formation de cadres dans le champ de la mention.

2) Conduite d'une séance d'entraînement

Le (la) candidat (e) conduit une séance d'entraînement d'une durée de 1 heure 30 minutes au minimum et de 2 heures au maximum au sein de sa structure d'alternance, auprès d'une équipe féminine de niveau N1 ou d'une équipe masculine de niveau N3 à minima.

Avant le début de la séance, le (la) candidat (e) remet aux évaluateurs une " fiche de séance " qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'entraînement du groupe et notamment la planification, la programmation, les objectifs et les moyens.

3) Entretien

Avant l'entretien, les évaluateurs visionnent la vidéo transmise par le (la) candidat (e). L'entretien d'une durée de 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum porte sur la réalisation par le (la) candidat (e) des trois modalités précédentes.

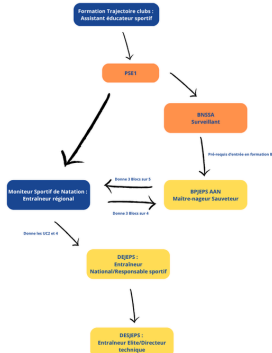
- Date limite de remise des vidéos : 30/04/26
- Date de la certification : Sur proposition du candidat sur la période entre le 02/05/26 et le 31/05/26



Équivalences, suites de parcours et passerelles

Équivalences :

| | UC 1 | UC 2 | UC 3 | UC 4 |
|---|------|------|------|------|
| Les titulaires du brevet d'État d'éducateur sportif premier degré option « activités de la natation » ou « natation sportive » | X | | | X |
| Les titulaires du MSN | | X | | X |
| Les titulaires du brevet fédéral 4 « natation course » | | X | X | X |
| Les titulaires du brevet fédéral 5 « natation course » | | X | X | X |





Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : L n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés



Tarifs et financements

Tarif pour la réalisation de la formation en fonction de la situation du stagiaire :

| Formation | Nombre d'heure total | Positionnement (en heure) | Apports théoriques (en heure) | Visite de stage, évaluation intermédiaire et bilans de formations (en heure) | Certifications (en heure) | Frais de dossier (en €) | Coût horaire | Coût total (en €) |
|---|----------------------|---------------------------|-------------------------------|--|---------------------------|-------------------------|--------------|-------------------|
| <i>DEJEPS NA (Complet)</i> | 372 | 16 | 321 | 7 | 28 | 25,00 € | 15,00 € | 5 605,00 € |
| <i>DEJEPS NA (Complet) (En apprentissage)</i> | 372 | 16 | 321 | 7 | 28 | 25,00 € | 19,00 € | 7 093,00 € |
| <i>DEJEPS NA (Titulaire du BF4)</i> | 82 | 16 | 64 | 7 | 2 | 25,00 € | 15,00 € | 1 360,00 € |

Financement possible :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Financement CPF
- CPF de transition professionnelle
- Promotion par alternance - Pro-A
- Plan de développement des compétences (OPCQ)
- Aide individuelle à la formation (AIF)
- FNE
- Autofinancement



Nous vous rappelons que le coût de la formation est complètement pris en charge de le cadre d'un contrat d'apprentissage !

L'accès à l'apprentissage est possible uniquement pour les parcours complet.

Pour les clubs souhaitant avoir de plus amples informations concernant les possibilités d'accompagnement des stagiaires dans leur projet de formation, vous pouvez consulter nos ressources réalisées par la commission ressources et emploi de la Ligue Grand-Est de Natation. N'hésitez pas à les contacter !

<https://lge-natation.fr/ressources-et-emploi/>

Pour s'inscrire



Contacts

| Référent pédagogique | | | | |
|------------------------|---------|---------|----------------|--------------------------------|
| Référent FOAD | CURE | Antoine | 06 30 39 51 68 | antoine.cure@lge-natation.fr |
| Référent Handicap | | | | |
| Référent COVID | | | | |
| Référent Administratif | CREUSOT | Elodie | 06 14 35 05 88 | elodie.creusot@lge-natation.fr |



Indicateur de résultat

| Formation | Saison | Taux de satisfaction des stagiaires | Nombre de stagiaires | Nbr de réussites | Nbr d'échec | Nbr d'abandons | Taux d'abandon | Taux de rupture des contrats | Taux de réussite | Taux d'insertion professionnelle |
|------------------------|-----------|-------------------------------------|----------------------|------------------|-------------|----------------|----------------|------------------------------|------------------|----------------------------------|
| DEJEPS NA (LGE et LGE) | 2024-2025 | 85,00% | 5 | 5 | 0 | 0 | 0,00% | 0,00% | 100,00% | 100,00% |